

Droites parallèles et perpendiculaires cours 6e

F.Gaudon

27 avril 2004

Table des matières

1	Définitions	2
2	Tracés	3
2.1	Construction de la droite perpendiculaire à une droite (d) donnée et passant par un point A donné	3
2.2	Construction de la droite parallèle à une droite (d) donnée et passant par un point A donné	3
3	Propriétés	4

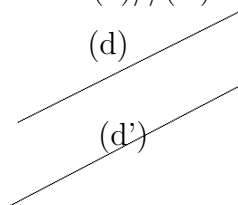
1 Définitions

Définitions :

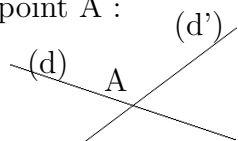
- Deux droites sont *parallèles* si elles n'ont aucun point commun.
- Deux droites sont *sécantes* si elles ont un unique point commun. Ce point est appelé le *point d'intersection* des deux droites.
- Deux droites sont *perpendiculaires* si elles sont sécantes et forment un angle droit.

Exemples et notations :

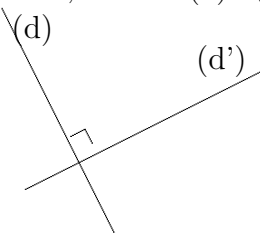
- (d) et (d') sont parallèles, on note $(d) // (d')$:



- (d) et (d') sont sécantes au point A :



- (d) et (d') sont perpendiculaires, on note $(d) \perp (d')$:

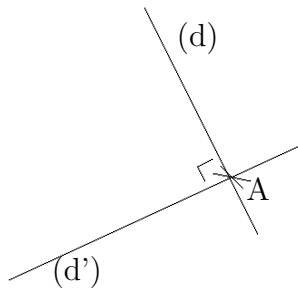


2 Tracés

2.1 Construction de la droite perpendiculaire à une droite (d) donnée et passant par un point A donné

Construction :

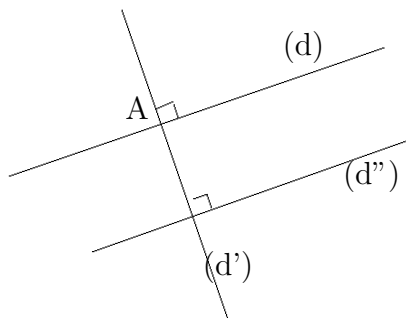
- On place un côté de l'angle droit de l'équerre le long de la droite (d) , l'autre côté de l'équerre passant par A ;
- on trace la droite le long du deuxième côté de l'angle droit ;
- on prolonge avec la règle la droite obtenue ;
- on code la figure.



2.2 Construction de la droite parallèle à une droite (d) donnée et passant par un point A donné

Construction :

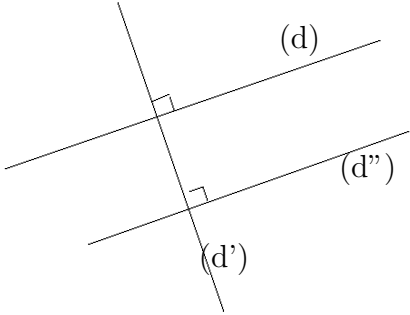
- Avec l'équerre on trace une droite (d') perpendiculaire à la droite (d) ;
- avec l'équerre, on trace la droite perpendiculaire à la droite (d') et passant par le point A ;
- avec la règle, on prolonge la droite obtenue.



3 Propriétés

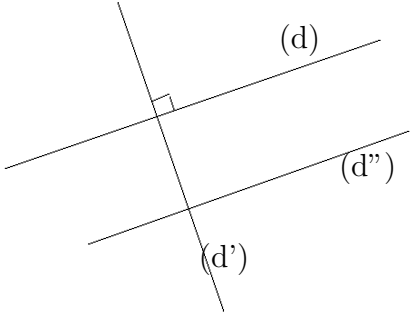
Propriété 1 :

Si deux droites sont perpendiculaires à une même droite, alors elles sont parallèles entre elles.



Propriété 2 :

Si deux droites sont parallèles, alors toute droite perpendiculaire à l'une est perpendiculaire à l'autre.



Propriété 3 :

Si deux droites sont parallèles, alors toute droite parallèle à l'une est parallèle à l'autre.

